

Une piste pour répondre à cette question : une lecture attentive du Financial Times Innovative Lawyers Report de 2015¹¹. (Nous avons évoqué ce rapport lors de sa publication en octobre 2015). Edité chaque année, ce document est sans doute une des sources les plus riches pour faire un tour d'horizon des grandes évolutions du marché du droit et des innovations qui nous attendent pour 2016.

Pour les avocats l'innovation en 2016 s'inscrira dans cinq grands chapitres : le service client, la responsabilité sociétale, l'optimisation de la production (*strategic resourcing*), le business development et bien entendu la technologie.

L'innovation en matière de service au client consiste d'abord à travailler en coopération de plus en plus étroite avec les ressources internes du client. C'est le cabinet qui s'adapte aux capacités et aux méthodes des clients notamment avec une nouvelle philosophie du partage des risques en ce qui concerne les honoraires.

Concernant la responsabilité sociétale (ou sociale), le pro bono s'internationalise et se généralise. Les cabinets d'avocats suivent la prise de conscience de leurs clients et se rendent compte qu'ils doivent embrasser les valeurs de ceux qu'ils accompagnent et représentent. Même si certains pourraient y voir du calcul, la RSE devient une figure obligée pour tous ceux qui aspirent à travailler avec de grandes entreprises.

La perception qu'ont les cabinets de la notion d'optimisation de la production change aussi. 2016 verra sans doute la fin des dernières résistances dans ce domaine. S'il coûte moins cher de produire à Manchester qu'à Londres ou à Nantes qu'à Paris, il y a peu de chances que les clients s'en plaignent.

En 2016, le développement sera sans doute du côté de l'interprofessionnalité. En France, grâce à la loi Macron et les décrets prévus pour le mois d'avril, l'interprofessionnalité d'exercice deviendra une réalité pour les professions du droit et la profession comptable. Ceci devrait notamment avoir un impact significatif sur la structuration du marché en matière de droit fiscal.

Enfin, la technologie reste le grand terrain d'innovation (et parfois d'inquiétude) dans la pratique du droit. Ici, la grande question 2016 est la suivante : les cabinets d'avocats vont-ils s'approprier la technologie mise sur le marché par les nombreuses « start-ups » du droit ou ces dernières le feront-elles à leur place ? Réponses au cours des mois qui viennent.

Dominic Jensen